

AVIS D'ATTRIBUTION
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

(Suite à l'avis d'appel à candidatures publié sur Ouest France 35 le 23 juillet 2019)

Nom et adresse officiels de l'organisme : Montfort Communauté, 4 place du Tribunal, CS 30150, 35 162 Montfort sur Meu cedex. Tél : 02 99 09 88 10 - Fax 02 99 09 88 16 - Courriel : commandepublique@montfortcommunaute.bzh - Adresse internet : <http://www.montfortcommunaute.bzh> - Adresse du profil acheteur : <http://www.megalisbretagne.org>.

Objet : Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour l'exploitation des terrains et locaux à usage d'hébergements (le camping et les gîtes) situés sur le site du « lac de Trémelin », 35750 IFFENDIC.

Caractéristiques principales :

Une procédure de sélection préalable a été organisée par Montfort Communauté afin de désigner les bénéficiaires de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public susvisée. Cette procédure a été réalisée conformément à l'article 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

L'autorisation est délivrée pour une durée de 16 mois, à compter du 1er octobre 2019. Elle est renouvelable une fois pour une durée d'un an, soit 28 mois maximum. Les conditions d'occupation et d'exploitation sont définies dans la convention. L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance annuelle comprenant une part fixe et une part variable en fonction du chiffre d'affaires.

Critères d'attribution : L'appréciation s'est établie sur la base des critères suivants et détaillés dans le dossier de consultation, soit :

- 1 / Qualité et contenu du projet apprécié au regard du mémoire de présentation transmis (30%)
- 2 / Garanties et expériences professionnelles dans la gestion de service comparable (30%)
- 3 / Valeur économique et financière de la proposition du candidat (40%)

Attributaire : SARL ASD2 - DENOUAL Sandra, David et Eric - 24 Le Bauchet - 35360 MEDREAC

Date de conclusion de la convention : 27 septembre 2019

Modalités de consultation de la convention : La convention peut être consultée au siège de Montfort Communauté, 4 place du Tribunal, CS 30150, 35 162 Montfort sur Meu cedex - Horaires d'ouverture (hors jours fériés) : du lundi au vendredi de 9h à 12H et de 14H à 17H30 (17h le vendredi)

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416, 35044, Rennes, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 99 63 56 84, Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi à la publication : 25 octobre 2019